

INTERVENTION DE PHILIPPE DECULTOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

VOTE DES 4 TAXES

C'est une première à Yvetot, depuis près de 20 ans, après les diminutions des années 2000 et 2006 (respectivement 1 et 10%), vous allez augmenter les taxes, toutes les taxes de 10%, même l'ex taxe professionnelle !

Votre argumentaire est loin d'être convaincant, pourquoi :

- 1°) les nouveaux taux seraient inférieurs à ceux de 1983. Vous oubliez tout simplement que depuis 2002 les contribuables yvetotais s'acquittent d'un impôt communautaire non négligeable qui a déjà augmenté de plus de 100% en 2006.
- 2°) la suppression de la taxe professionnelle ! Que n'ai-je entendu sur cette suppression depuis plusieurs mois, à vous entendre c'est LA CATASTROPHE DU SIECLE ! Vous n'aurez pas le culot de prétendre aujourd'hui le contraire ! Alors quelle ne fut pas ma surprise de lire dans VOTRE rapport de présentation, je vous cite « **le produit en taxe professionnelle va augmenter de 70.000€ (passant de 1.310.000€ à 1.380.000€) à l'instauration de la cotisation foncière des entreprises** » qui je vous le rappelle pour certaines, payent déjà la taxe sur les transports et la nouvelle taxe sur la publicité. C'est une catastrophe qui vous rapporte des sous en fin de compte !
- 3°) Vous argumentez en affirmant vouloir suivre une des préconisations du Cabinet KOPFER. Mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout et suivre les autres recommandations comme :
 - Ne pas emprunter
 - Limiter à 2,5% la progression des dépenses de gestion courante
 - Et en dernière page du rapport il proposait un scénario alternatif, mais peut être est-ce pour 2011, revenir sur les abattements de la taxe d'habitation avant d'augmenter les taux (175.000€ avec la suppression de l'abattement à la base).

C'était également la préconisation de M. le Percepteur qui concluait dans son analyse financière prospective de la Ville d'Yvetot pour les années 2005 à 2009, je le cite « **la richesse fiscale est davantage situé au niveau de la population... les abattements de TH sont relativement conséquents et permettraient de retrouver des marges de manœuvre** ».

Donc vous allez augmenter les 4 taxes de 10% et pourtant en 2010 vous allez bénéficier :

- D'une augmentation importante des foyers fiscaux (les nouvelles constructions sont exonérées de foncier pendant 2 ans...)
- Du transfert de la piscine à la communauté de communes, l'économie ainsi réalisée représente à elle seule 10% du produit des taxes sur les ménages.

Au total, les contribuables vont payer les erreurs de votre début de mandat, **des dépenses inutiles ou abusives comme :**

- L'installation de feux tricolores à des endroits où il n'y en avait pas lieu d'en mettre
- Les changements des sens de circulation
- Destruction d'un rond point en parfait état dont le seul tort était de ne pas vous plaire
- Les travaux à l'office de tourisme, deux statues et suppression des grilles, quand on est soi-disant dans une situation financière catastrophique il est difficile de comprendre le bien fondé et l'urgence de ces dépenses
- L'augmentation importante des indemnités des élus
- Le nouveau jumelage, le 5^{ème} pour une ville de 10.000 habitants, là encore était-ce une urgence ? Je n'étais pas contre mais j'ai toujours dit qu'il fallait attendre car une ville comme Yvetot n'avait pas les moyens financiers d'assumer 5 jumelages. C'est énorme pour une ville.
- Des investissements hasardeux comme l'achat des locaux ex-GDF au prix fort, locaux à l'état d'abandon aujourd'hui

J'en passe et des meilleures... **Que des dépenses qui n'étaient pas prioritaires.**

Quoiqu'il en soit, cela représente des dépenses plus ou moins importantes dont, après avoir fait l'addition, le total peut avoir de lourdes conséquences, on ne peut que le constater aujourd'hui malheureusement.